



Montreuil, le 26 février 2020

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Courriel : sp-ministre@interieur.gouv.fr

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
Courriel : sp.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : NP/CLN
N°41_20200226

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1er mars 2020 au 31 mars 2020

Madame et Messieurs les Ministres,

Les agents des services d'incendie et de secours se sont mobilisés pendant de nombreux mois pour l'amélioration de leurs conditions de travail et contre la réforme des retraites, pour lesquelles la Fédération CGT des Services publics porte un projet alternatif.

Malgré les promesses sur la prime de feu et d'autres points, le compte n'y est pas.

La fédération CGT des services publics revendique :

- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le retrait du projet de système de retraite par points voulu par le gouvernement ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, la garantie de la pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et l'institution d'un dispositif de portabilité des droits pour les agents de la catégorie active en déplaçant les 1 an pour 5 ans et en supprimant les sur-cotisations ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, ainsi que le droit de grève ;
- Le financement des services publics dont ceux d'incendie et de secours pour faire face aux risques et répondre aux besoins des populations ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires de sapeurs-pompiers professionnels et d'agents des filières administrative et technique afin de répondre aux besoins des Services d'Incendie et de Secours ;
- Le respect des réglementations existantes et des jurisprudences françaises et européennes et l'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail ;

- d'assurer la protection de la santé et de la sécurité pour les agents des Services d'Incendie et de Secours et de prendre des dispositions adaptées face aux agressions physiques subies par les sapeurs-pompiers et insidieuses liées aux expositions aux toxiques divers et aux fumées des incendies ;
- L'organisation des assises nationales de la Sécurité civile (missions, moyens, acteurs).

Afin de permettre aux personnels des agents des services d'incendie et de secours de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : **1er mars 2020, 2 mars 2020, 3 mars 2020, 4 mars 2020, 5 mars 2020, 6 mars 2020, 7 mars 2020, 8 mars 2020, 9 mars 2020, 10 mars 2020, 11 mars 2020, 12 mars 2020, 13 mars 2020, 14 mars 2020, 15 mars 2020, 16 mars 2020, 17 mars 2020, 18 mars 2020, 19 mars 2020, 20 mars 2020, 21 mars 2020, 22 mars 2020, 23 mars 2020, 24 mars 2020, 25 mars 2020, 26 mars 2020, 27 mars 2020, 28 mars 2020, 29 mars 2020, 30 mars 2020 et 31 mars 2020**, pour l'ensemble des agents des services d'incendie et de secours.

Notre organisation reste disponible pour négocier sur la base des revendications des personnels.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale